

# Introduction

## L'éthique est-elle une chimère?

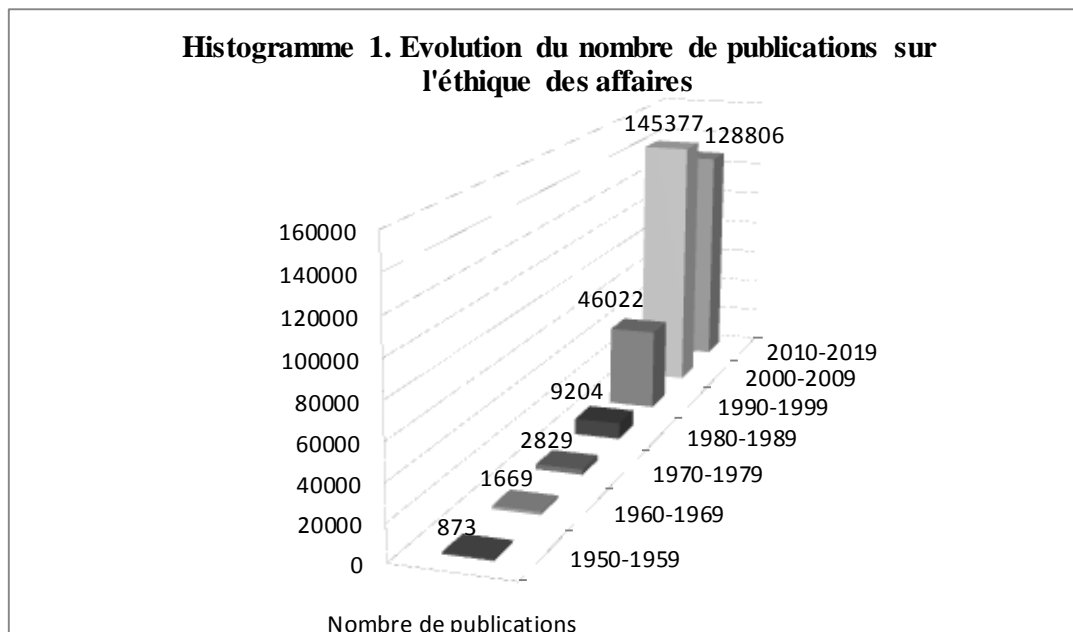
### Approches croisées en sciences humaines

By/Par **Sylvie Lupton**

NOVANCIA Business School Paris

#### *L'importance croissante de l'éthique des affaires dans la littérature académique*

L'éthique des affaires a gagné en importance depuis que la responsabilité sociale des entreprises fait partie intégrante de la pensée académique et de la stratégie des entreprises. Si l'on se réfère à la base de données Summon, on comptait 2829 articles académiques sur l'éthique des affaires (avec le mot clef « Business ethics ») entre 1970 et 1979, et ce chiffre ne cesse de croître depuis, avec 145 377 références entre 2000 et 2009, et 128 806 articles depuis 2010. L'éthique des affaires semble avoir de beaux jours devant elle...



Source: Base de données Summon, consultée le 2 juillet 2014

Qu'entendons-nous par éthique des affaires ? Nous retiendrons l'acceptation large de Crane et Matten (2007, p.5) : l'éthique des affaires correspond à « l'étude de situations, de décisions et d'activités économiques pour lesquelles des questions de bien ou de mal sont soulevées ». L'éthique des affaires se situe dans une zone grise, dans laquelle différentes valeurs divergent pour chacun, et où il n'existe pas une seule réponse. L'efficacité est-elle compatible avec l'éthique ? Comment percevons-nous la corruption ? Celle-ci est-elle socialement souhaitable ? Faut-il encourager les entreprises légales mafieuses ? Le droit est-il toujours empreint de principes éthiques, et est-il la solution pour réguler les marchés ? L'idée de ce numéro spécial est née de ces questions éthiques que nous nous posons entre collègues, dans nos disciplines différentes, en économie, en sociologie, en droit et en gestion à NOVANCIA Business School Paris et dans différentes Universités (Université de Neuchâtel, Université Paris 8, Université Saint-Quentin-en-Yvelines). Nous avons donc organisé ce numéro spécial, combinant des articles suivis de rapports de chaque article, rédigés par des chercheurs de disciplines différentes afin d'enrichir le débat<sup>1</sup>.

### *La corruption : un mal nécessaire ?*

Selon les théories conséquentialistes (prônées par Adam Smith, Jeremy Bentham et John Stuart Mill), si les résultats d'une action sont désirables, alors l'action en question est moralement bonne. Suivant Smith (1776), la recherche des intérêts privés aboutit au bien collectif. Allant plus loin dans cette logique, la corruption pourrait être justifiée tant qu'elle aboutit à une plus grande performance des entreprises (Leff, 1964 ; Huntington, 1968)<sup>2</sup>. Ainsi, toute entreprise peut détourner la loi si cela amène une plus grande efficacité économique. Ce raisonnement est partagé par Posner (1986), qui légitime l'infiltration du crime organisé dans l'économie légale, dans la mesure où cette infiltration permettrait une plus grande rentabilité des activités légales<sup>3</sup>.

Ces thèses ne laissent aucune place à l'éthique basée sur des principes de comportement moral des agents économiques, accordant autant d'importance aux moyens qu'aux finalités d'une action. Les comportements honnêtes ne sont pas jugés socialement souhaitables dans ce cadre de pensée économique prédominant.

### *L'importance de l'éthique dans les affaires économiques*

La recherche de l'efficacité ne peut se faire sans intégrer l'éthique selon d'autres économistes (Hirsch, 1976 ; Arrow, 1974). Sans la bonne foi, l'honnêteté, et la confiance, toute action économique serait condamnée à disparaître (Hausman & McPherson, 1993). La confiance en la bonne foi des partenaires économiques peut même apporter plus d'efficacité aux transactions économiques. D'ailleurs, la recherche de l'intérêt personnel est loin d'être la seule aspiration des acteurs économiques. Reilly et Kyj (1990, p.697) critiquent la myopie

---

<sup>1</sup> Ce numéro spécial est issu d'une journée de recherche sur l'éthique des affaires à Novancia Business School Paris, qui s'est tenue le 9 avril 2014. Voir le lien <http://www.novancia.fr/journee-ethique>

<sup>2</sup> Voir l'article de Philippe Broda, enseignant-chercheur en Economie à Novancia Business School, dans ce numéro pour un examen critique des thèses de Leff (1964) et Huntington (1968).

<sup>3</sup> Voir l'article de Clotilde Champeyrache, enseignant-chercheuse HDR en Economie à l'Université Paris 8 (Laboratoire d'Economie Dionysien), dans ce numéro pour une analyse de la position de Posner (1986).

des économistes dont la vision des affaires est cantonnée à l'unique perspective de la rationalité et de la défense des intérêts personnels : « les économistes n'invitent pas les héros, les patriotes, les saints ou les martyrs, les altruistes ou les humanistes, les citoyens du monde ou les personnes nobles dans leur banquet d'idées. Chacun de ces groupes représente un niveau de motivations, d'objectifs, et de rêves au-delà d'eux-mêmes et dans un monde plus large que le moi ».

L'éthique du droit et de la justice, développées notamment par John Locke et John Rawls, défendent cette vision de principes éthiques qui dépassent la recherche d'efficacité économique et le laissez-faire propre à la main invisible d'Adam Smith. Selon les théories non-conséquentialistes de l'éthique (développées notamment par Kant, Locke, et Rawls) et les théories modernes de l'éthique (éthique de la vertu, éthique féministe), les moyens éthiques d'une action comptent autant que la fin de l'action. Ainsi, selon Kant, les humains sont des acteurs indépendants qui peuvent décider de ce qui est bien ou mal, sans l'intervention de Dieu ni de toute autre autorité supérieure.

Une question récurrente revient comme un leitmotiv dans certains des articles de ce numéro spécial : le droit est-il le garant de l'éthique, ou faut-il des principes éthiques comme support au droit afin que celui-ci soit légitime ? D'après l'analyse de Champeyrache (2014), le droit transforme les principes éthiques en instrument concret d'orientation de la vie économique, en empêchant l'infiltration de la mafia dans l'économie légale. L'article de Martin<sup>4</sup> (2014) offre une vision du droit semblable aux deux faces opposées du visage de Janus. D'un côté, comme le note si bien St Thomas d'Aquin dans sa Somme Théologique ([1273] 1947), la loi a pour principal objet la recherche et la défense de l'intérêt commun. Mais si les lois sont imposées sans respecter l'intérêt commun et les principes de justice (distribution inéquitable, abus de pouvoir), ces décrets sont jugés par St Thomas d'Aquin comme des actes de violence, et non comme des lois. La loi 19/2009, publiée au Bulletin Officiel espagnol le 23 novembre, justifiant l'expulsion de familles espagnoles ne pouvant payer leurs crédits hypothécaires rentre dans ce cadre, comme le démontre l'article de Martin (2014) dans ce numéro. De l'autre côté, il dévoile bien que le droit a été l'instrument permettant de combattre cette injustice, grâce notamment au mouvement *Plataforma Afectados por la Hipoteca - PAH* qui a interpellé la Cour de justice de l'Union européenne, comme les expulsions étaient en contradiction avec la Directive de 1993 visant à protéger le consommateur contre des clauses abusives. Sans les principes de justice et d'intérêt commun portés par les contestataires, la loi ne semble pas suffisante pour représenter à elle seule l'intérêt commun.

Les articles et rapports de ce numéro spécial témoignent de l'importance de combiner analyses économiques, sociologiques, de gestion et juridiques avec une approche éthique, trop souvent éludée par une majeure partie des sciences économiques. Les rapports des articles ont ainsi été réalisés par des enseignants-chercheurs de disciplines souvent différentes des auteurs afin de favoriser une analyse transdisciplinaire qui est la bienvenue en matière d'éthique.

---

<sup>4</sup> David Martin est enseignant-chercheur en Sociologie à Novancia Business School.

Le premier article, de Philippe Broda, porte sur la perception de la corruption en se basant sur une analyse quantitative à partir d'un questionnaire adressé à 155 personnes. Cinq cas distincts ont été soumis à la population interrogée afin de comprendre comment la corruption est perçue dans chaque cas, et dans quelle mesure la perception de la corruption peut varier (corruption passive ou active, efficacité de l'administration à réaliser une tâche avec ou sans pot-de-vin, équité vis-à-vis des autres entreprises, montants en jeu, causes de la corruption lorsque la survie d'une entreprise est menacée). L'article démontre combien la perception de la corruption varie en fonction des traits qui la caractérisent. Un pot-de-vin réglé qui permet à l'entreprise de faire valoir ses droits est jugé légitime. Au contraire, lorsque la corruption enfreint les principes de libre concurrence, elle est beaucoup moins bien perçue. Le rapport de Jérôme Ballet<sup>5</sup> sur l'article de Broda rend compte de la complexité du concept de corruption, souvent interprété dans son acception occidentale comme des cadeaux offerts pour service rendu. Il met en avant le paradoxe existant dans la littérature entre le don contre don qui est paré de toutes les vertus et la corruption qui est diabolisée.

L'article de Clotilde Champeyrache examine la thèse de Posner (1986) selon laquelle l'infiltration de firmes du crime organisé dans l'économie légale est justifiée tant qu'elle amène une plus grande efficacité économique. Adoptant une approche institutionnaliste, elle démontre que l'infiltration des firmes mafia dans l'économie légale conduit à réduire la liberté des agents non mafieux, et à un transfert des droits de propriété d'agents honnêtes vers les mains criminelles, diminuant ainsi l'allocation des agents non mafieux. Une fois que les droits de propriété sont détenus par les entreprises mafieuses, le système des droits de propriété est verrouillé. Les entreprises légales possédées par la mafia cessent d'être transférables. Champeyrache adopte une réponse différente à celle de Posner en analysant l'infiltration mafieuse dans un cadre transdisciplinaire combinant économie, droit et éthique. Elle opte pour une approche normative décourageant l'infiltration mafieuse à travers des mesures préventives patrimoniales. Le droit est alors interprété comme le garant de principes éthiques de liberté et d'égalité d'opportunité. Le rapport d'Enrico Colla<sup>6</sup> approfondit la pensée de Posner sur la relation entre éthique, droit et efficacité. D'après Colla, Posner (1998) ne pense pas qu'il y ait d'incohérence fondamentale entre moralité et efficacité. Colla est de concert avec Champeyrache sur le fait que rien ne garantisse que l'obtention de l'efficacité soit en accord avec les principes éthiques de liberté et d'égalité d'opportunité.

L'article de Thierry Coville sonde la nature éthique des entreprises familiales (EF). Contrairement à la thèse défendue par Aronoff et Ward (1995), selon laquelle les entreprises familiales adopteraient un comportement moral avec leur capacité à développer des relations humaines, l'importance qu'elles accordent à leur réputation, et leur vision long-termiste, Coville cherche les facteurs systémiques et organisationnels qui peuvent conduire les entreprises familiales à la corruption. Il conclut que les EF ne sont pas nécessairement plus corrompues que les entreprises non familiales. Certaines caractéristiques organisationnelles qui pourraient conduire les EF à des pratiques de corruption sont aussi les facteurs qui font la force des EF (comme le leadership charismatique ou la cohésion dans l'entreprise). Le

---

<sup>5</sup> Jérôme Ballet est enseignant-chercheur HDR en Economie à l'Université Saint-Quentin-en-Yvelines. Il est également éditeur de la revue académique *Ethique et Economique/ Ethics and Economics*.

<sup>6</sup> Enrico Colla est enseignant-chercheur HDR en Gestion à Novancia Business School.

rapport de Milad Zarin-Nejadan<sup>7</sup> souligne l'utilité de l'article de Coville en ce qu'il traite d'une catégorie d'entreprises peu étudiée par la littérature économique, alors qu'elle constitue une partie essentielle du tissu économique. Il soutient que l'article a l'avantage de critiquer l'image vertueuse des entreprises familiales, pour lesquelles le comportement éthique ne fait pas nécessairement partie de leur ADN.

Les articles suivants portent sur les consommateurs et citoyens. L'article de David Martin analyse le mouvement des citoyens espagnols contre le crédit hypothécaire, suite à l'éclatement de la bulle immobilière. A partir d'une observation semi-participante et webnographique, il analyse le mouvement contestataire dans le cadre de l'éthique du droit et de la justice, ainsi que de l'éthique de la sollicitude. Contrairement aux recherches qui confrontent ces deux éthiques, il illustre l'importance d'étudier ce mouvement dans une double approche éthique, où l'éthique du droit et de la justice et l'éthique de la sollicitude s'entrelacent. Le rapport de Laurence-Claire Lemmet<sup>8</sup> apporte un éclairage juridique à l'article de Martin. Le mouvement contestataire en Espagne est à la fois une mise en cause *par le bas* avec la mobilisation des citoyens contre les dérives du système du crédit hypothécaire, et *par le haut* avec le recours de ce collectif devant la Cour de justice de l'Union européenne, et la référence à la Convention européenne des droits de l'homme.

Enfin, l'article de Sylvie Lupton<sup>9</sup> pose la question de la transparence dans les filières labellisées du commerce équitable. Compte tenu de l'asymétrie d'information existante sur les caractéristiques des produits issus des filières labellisées du commerce équitable, les économistes défendent le fait que la réduction de cette asymétrie conduit nécessairement à une plus grande efficacité des marchés. Mais jusqu'à quel point doit-on informer les consommateurs sur les caractéristiques des produits ? L'article démontrera que la réponse à cette question est loin d'être simple. La transparence peut même créer un effet boomerang engendrant des coûts sociaux : en informant les consommateurs sur la part du prix des produits revenant aux petits producteurs, cela pourrait conduire à une contraction ou à un effondrement du marché, privant les petits producteurs des bénéfices des filières du commerce équitable. Le rapport d'Ilyess El Karouni<sup>10</sup> sur l'article de Lupton examine les raisons pour lesquelles les effets du commerce équitable sur l'*empowerment* économique des producteurs du Sud sont si ambigus. L'objectif initial du commerce équitable était l'*empowerment* des producteurs du Sud, qu'il qualifie d'« empowerment par le haut », fondé sur l'éthique et une démarche altruiste. Mais ce changement visé est loin d'être atteint car le commerce équitable n'a pas permis une égalité économique et juridique entre tous les acteurs de ce marché, notamment s'agissant des petits producteurs.

Les articles de ce numéro démontrent l'intérêt d'analyser les affaires dans une perspective éthique et pluridisciplinaire. L'éthique est un concept complexe et multidimensionnel. Dans chaque prise de décision, on peut faire appel à de multiples définitions de l'éthique, de l'éthique de l'égoïsme à l'éthique féministe, qui ne nous amènera pas au même raisonnement ni à la même action. Cet échange révèle la coexistence implicite et nécessaire entre éthique,

<sup>7</sup> Milad Zarin-Nejadan est Professeur en Economie à l'Université de Neuchâtel (Suisse).

<sup>8</sup> Laurence-Claire Lemmet est enseignant-chercheur en Droit à Novancia Business School.

<sup>9</sup> Sylvie Lupton est enseignant-chercheur HDR en Economie à Novancia Business School.

<sup>10</sup> Ilyess El Karouni est chercheur en Economie associé au LED (Laboratoire d'Economie Dionysien), Université Paris 8.

droit et économie. En prenant en compte la seule poursuite de l'efficacité, la justice sociale peut être mise en péril. Pour être viable et légitime, droit et éthique vont de pair avec l'économie.

## **RÉFÉRENCES**

- Aronoff, C. E., & Ward, J. L. (1995). 'Family-owned businesses: a thing of the past or a model for the future?'. *Family Business Review*, 8(2): 121-130.
- Arrow, K. (1974). *The Limits of Organization*. Londres, New York: WW Norton & Company.
- Crane, A. & Matten, D. (2007). *Business Ethics: Managing Corporate Citizenship and Sustainability in the Age of Globalization*. Oxford, New York: Oxford University Press.
- d'Aquin, T. [1273] (1947). *Summa Theologica*. Translated by The Fathers of the English Dominican Province, volume 2, *Traité sur la loi*, <http://www.sacred-texts.com/chr/aquinas/summa/index.htm>
- Hausman, D. & McPherson, M. (1993). "Taking Ethics Seriously: Economics and Contemporary Moral Philosophy". *Journal of Economic Literature*, 31: 671-731
- Hirsch, F. (1976). *Social limits to growth*. Cambridge MA: Harvard University Press.
- Huntington, S. P. (1968). *Political Order in Changing Societies*. New Haven et Londres: Yale University Press.
- Leff, N. H. (1964). 'Economic Development Through Bureaucratic Corruption'. *The American Behavioral Scientist*, 8(3): 8-14.
- Posner, R. (1986). *Economic Analysis of Law*. Boston, Toronto: Little, Brown & Company.
- Reilly, B. J., & Kyj, M. J. (1990). 'Economics and ethics'. *Journal of Business Ethics*, 9(9): 691-698.
- Smith, A. [1776] (1991). *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Paris : Flammarion.